

Tarifs applicables au 2/12/2019

## TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 5 000€ TTC pour un prix de vente inférieur ou égale à 68 000€

Rémunération de 8% TTC du prix de vente pour un prix de vente compris entre 68 001€ et 108 000€

Rémunération forfaitaire de 8 000€ TTC pour un prix de vente compris entre 108 001€ et 123 000€

Rémunération de 7% TTC du prix de vente pour un prix de vente compris entre 123 001€ et 153 000€

Rémunération forfaitaire de 10 000€ TTC pour un prix de vente compris entre 153 001€ et 177 000€

Rémunération de 6% TTC du prix de vente pour un prix de vente compris entre 177 001€ et 221 000€

Rémunération forfaitaire de 12 500€ TTC pour un prix de vente compris entre 221 001€ et 263 000€

Rémunération de 5% TTC du prix de vente pour un prix de vente supérieur à 263 000€

Rémunération de 6% TTC du prix de vente pour les terrains et les programmes neufs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
  - Honoraires à la charge du bailleur : 8€ TTC par m<sup>2</sup>
  - Honoraires à la charge du locataire : 8€ TTC par m<sup>2</sup>
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
  - Part bailleur : 3€ TTC par m<sup>2</sup>
  - Part locataire : 3€ TTC par m<sup>2</sup>

